

Madame la présidente, messieurs les vices-présidents, membres du comité, kuei,

*Introduction en innu.*

J'aimerais tout d'abord remercier la nation Anishnabe de nous accueillir sur son vaste territoire non cédé.

FAQ est une organisation membre de l'Association des femmes autochtones du Canada qui a été fondée en 1974 en réponse à la discrimination basée sur le sexe de la Loi sur les Indiens. Depuis plus de 40 ans, les femmes autochtones au Québec unissent leur force pour dénoncer cette loi paternaliste, assimilatoire et coloniale. Notre position a toujours été claire et nous restons fermes dans nos revendications : nous exigeons à ce que le gouvernement du Canada supprime de la loi toute discrimination basée sur le sexe et toutes celles qui en découlent. Nous revendiquons le droit de grandir auprès des nôtres, de pratiquer nos cultures et traditions, de parler nos langues et de transmettre le tout à nos enfants et aux générations futures.

Depuis 1982, le Canada s'est doté d'une loi dite constitutionnelle qui comprend une Charte des droits et libertés canadiennes. Il n'existe pas de plus haute loi au pays que la Constitution. Celle-ci prévoit des droits de base qui doivent être respectés et protégés pour tout citoyen canadien et autochtone. Parmi ceux-ci, le droit à la non-discrimination basée sur le sexe et sur la « race ». Lorsqu'on sait que de tels principes discriminatoires quant au sexe et à la race sont à la base de la Loi sur les Indiens, il est normal de se questionner sur la place d'une telle loi au Canada, ce pays qui prétend fêter son 150<sup>e</sup> anniversaire cette année. Qu'y a-t-il vraiment à fêter?

FAQ était présente lors de la 16<sup>e</sup> instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies et nous déplorons le discours du Canada qui se dit défenseurs des droits des Autochtones, plus particulièrement des femmes. Combien de femmes autochtones se sont vues déracinées, arrachées à leur famille, à leur communauté, à leur être et identité parce que le Canada a mis sur pied et se bat pour maintenir une loi des plus violentes en matière de discrimination basée sur le sexe et sur la "race" ? Nous déplorons d'être réunies encore en 2017 et de devoir lutter contre cette même législation

qui nous infériorise et nous discrimine en tant que femme et en tant qu'autochtone. La discrimination à notre égard est double. Alors que nos sociétés autochtones nous considèrent traditionnellement comme un cadeau de la vie, le Canada a inséré dans l'imaginaire des sociétés que la vie d'une femme autochtone ne vaut pas autant que la vie d'un homme. Nos femmes disparaissent, sont assassinées, violentées, abusées par les forces étatiques et par la population et ce en toute impunité. Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ainsi que la Commission interaméricaine des droits humains ont tous les deux conclu que la discrimination fondée sur le sexe de la Loi sur les Indiens est une des causes fondamentales de la violence subie par les femmes et les filles autochtones aujourd'hui.

FAQ exige donc que la Chambre des communes assure le respect de la Constitution pour tout citoyen autochtone en particulier pour toute femme autochtone et ses descendants qui se sont vus reniés, déniés, oubliés, enfouis par des gouvernements désireux d'assimiler et d'en finir une fois pour toute avec la question « indienne » au Canada, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul « indien ».

Pour ce faire, FAQ exige dans un premier temps que le gouvernement accueille favorablement l'amendement «6(1)a) jusqu'au bout ».

FAQ exige également de mettre fin à la discrimination découlant d'une paternité non déclarée ou inconnue. Les femmes ont le droit de ne pas indiquer le nom du père sur le certificat de naissance sans pour autant pénaliser leur enfant. Toute femme dite Canadienne ne voit pas son enfant discriminé lorsque le nom du père n'apparaît pas dans les registres. Leur enfant est tout autant Canadien que la mère, pourquoi cela serait-il différent pour les Premières Nations?

Troisièmement, FAQ exige que le gouvernement mette fin aux catégories de statut 6(1)-6(2). Depuis 1985, les catégories donnent lieu à de nombreux scénarios discriminatoires, notamment au sein d'une même famille. Pensez-y, est-ce que vous aimeriez qu'une partie de vos enfants soient considérés Canadiens et l'autre partie non parce qu'ils sont nés après le 17 avril 1985? C'est complètement ridicule !

Comme l'ont mentionnée bien d'autres représentants avant nous, l'élimination complète de la discrimination basée sur le sexe est impossible sans ces modifications. Le projet de loi S-3 sans l'adoption des amendements suggérés par le Sénat et sans l'élimination des catégories 6(1)-6(2) maintiennent la Loi sur les Indiens dans un état de discrimination envers nos femmes.

FAQ a entendu le gouvernement à maintes reprises insister sur une seconde phase qui serait plus large et qui veillerait à permettre que de plus amples discussions soient engagées sur ces revendications. Il nous appert aberrant que le gouvernement ait retardé l'amendement de la Loi sur les Indiens de 5 mois sous prétexte du manque à son devoir de consultation et qu'il justifie une fois de plus son inaction par le même prétexte.

Il faut bien nous comprendre, nous sommes favorables et défenderesses du devoir de consultation du gouvernement envers les peuples autochtones, mais pas dans les circonstances mises de l'avant par le gouvernement avec le projet de loi S-3. FAQ tient fortement à rappeler au gouvernement qu'il ne peut se cacher derrière cette obligation pour justifier le maintien de provisions discriminatoires et contraires à la Constitution canadienne. FAQ est d'avis que le gouvernement n'a pas à consulter les communautés pour savoir s'il doit mettre fin à la discrimination qu'il exerce sur les femmes. Soyons honnêtes, le gouvernement sait que la Loi sur les Indiens est discriminatoire et sait exactement en quels points et quelles sont les solutions pour y mettre fin. Il ne s'agit pas ici de méconnaissance de la part du gouvernement mais bien de manque de volonté politique et d'inertie.

Qu'ont fait Jeannette Lavell-Corbiere, Sandra Lovelace, Mary Two-Axe Early, Sharon McIvor, Lynn Gehl, et d'autres sinon de vous informer sur les réalités et les discriminations que les femmes et leurs descendants vivent? En avril dernier, un rapport sur les séances d'informations faites par FAQ pendant la période de prolongation des travaux de S-3 a été remis au ministère des affaires autochtones et du Nord. Ce rapport

fait état des impressions des femmes sur le projet de loi S-3 et c'est leur voix que nous venons porter devant vous aujourd'hui. Elles en ont assez, elles ne veulent pas attendre une deuxième phase pour que les choses bougent. Alors que le gouvernement prévoit environ deux ans pour la phase 2, pouvez-vous nous dire ce que vous allez découvrir en 2 ans qui ne vous a pas été révélé lors des trentaines d'années passées? Les femmes autochtones sont patientes et résilientes, elles vous l'ont répété de nombreuses fois, et nous continuons de le faire encore aujourd'hui, mais il est de votre devoir de nous écouter et d'agir en conséquence.

FAQ rappelle que les fondements de la Loi sont paternalistes, patriarcaux, coloniaux et assimilatoires. Nous voulons vous faire part de nos craintes. Nous voyons les nôtres intégrer ces principes de la loi et les utiliser contre les leurs. Nous ne pouvons nier les impacts de la Loi sur les indiens, des pensionnats, de la raffle des années 60, ils sont bien présents aujourd'hui, parfois même au sein des nôtres. L'histoire de la colonisation et de l'assimilation ont laissé leurs marques et de nombreuses plaies restent encore ouvertes et doivent être guéries, au sein même de nos peuples et entre nos nations. Cette guérison de nos peuples passera par la reconnaissance des nôtres qui ont été mis de côté par le gouvernement afin que nous puissions imaginer ensemble l'avenir de nos peuples et de nos communautés. Les femmes autochtones du Québec et du Canada rassemblent leurs voix pour vous exiger de mettre fin une fois pour toute aux discriminations fondées sur le sexe afin que nos jeunes et les sept générations futures puissent guérir des politiques assimilatoires, d'émancipation, des pensionnats et de génocide culturel. Nous vous exigeons d'accepter l'amendement « 6(1)a jusqu'au bout » à compter des années 1800 et d'éliminer les catégories 6(2). Vous parlez constamment de réconciliation avec nos peuples, elle commence ici cette réconciliation, en redonnant aux femmes et à leur descendance la place que le gouvernement leur a arraché.

FAQ vous exige de penser aux générations futures et de faire en sorte qu'elles n'aient pas à se battre pour leur droit à l'identité et contre la discrimination. Bâtissons plutôt un monde où nos jeunes peuvent reconnecter avec ce que cela signifie d'être Anishnabe, Eeyou, Innu, Wabanaki, Atikamekw, Mohawk, Naskapie, Wendat, Malécite, Mi'qmaq,

Inuk plutôt que de leur laisser un monde où ils perdent l'essence de leur identité en perdant un petit peu plus d'eux-mêmes à se battre contre un système et une loi coloniale et assimilatrice qu'est la Loi sur les Indiens.

Vous n'êtes pas responsables de ce que les autres gouvernements ont fait avant vous, de ce que peut-être même vos ancêtres ont fait à nos peuples, mais vous l'êtes responsables, aujourd'hui, si vous décidez d'être complices à l'assimilation forcée de nos peuples en ne mettant pas de l'avant les revendications qui vous ont été présentées. Vous avez ce pouvoir de décider pour nous, vous avez pris ce pouvoir, on ne vous l'a jamais accordé. Allez-vous nous entendre une fois pour toutes? Merci de prendre la décision que vous prendriez pour vos propres femmes, vos propres enfants et vos propres futures générations. Soyez partie de ceux dont on se souviendra comme ceux qui ont permis la vraie réconciliation entre nos peuples, et non ceux qui ont participé à la disparition de cultures, de langues et de peuples humains, des premiers de ce territoire.

Au nom des femmes autochtones du Québec, de nos ancêtres et de nos sept générations futures,

Tshinashkumitnau, meegwetch.

Viviane Michel

Présidente de Femmes autochtones du Québec